

## 41 annuités !

### Qui pourrait accepter cette réponse du gouvernement ?

**Nous avons fait grève le 18 octobre avec les cheminots et les gaziers pour la défense des régimes de retraite, contre l'augmentation du nombre d'annuités et le retour aux 37,5 annuités public-privé.**

**Que nous a-t-on répondu ?**

Le 29 octobre, la « commission de garantie des retraites » instituée par la loi Fillon de 2003 déclare :

*« Dès 2009, la durée de cotisations pour une retraite à taux plein doit continuer à augmenter à raison d'un trimestre par an pour atteindre 41 ans en 2012 pour les fonctionnaires comme pour les salariés du privé ».*

**Cette réponse est inacceptable !**

**Du recrutement à la retraite : c'est tout le statut qui est attaqué !**

➤ **Retraites : la paupérisation**

Tous le confirment : un fonctionnaire qui, par la loi Fillon de 2003, a déjà perdu des centaines d'euros sur sa retraite par l'augmentation de la durée de cotisation et le système de la décote, doit en perdre encore davantage en « se rapprochant » du privé : calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 6 derniers mois et poursuite de l'allongement de la durée de cotisation.

**Quelques exemples : jusqu'à 950 € (bruts mensuels) en moins sur une pension de retraite !**

Voici deux exemples d'enseignants partant à la retraite en ayant atteint le 11<sup>ème</sup> échelon de la classe normale

	<b>Avant la loi Fillon :</b>	<b>Loi Fillon :</b>	<b>Projet :</b>
	37,5 annuités pour une pension complète (75% du traitement brut), pas de décote, pension calculée sur le traitement des 6 derniers mois.	augmentation de la durée de cotisation, décote, calcul de la pension sur le traitement détenu les 6 derniers mois	<b>calcul de la pension sur le traitement des 25 dernières années</b>
Né en 1952, CAPES en 1976. Retraite à 60 ans en 2012, 11° échelon. Il faudrait 41 annuités pour une pension à taux plein.	36 annuités validées sur les 37,5, soit 2148 €(bruts)	36 annuités validées sur les 41 plus la décote soit 1758 € (bruts)	36 annuités validées sur les 41 plus la décote soit 1500 €(bruts)
Née en 1965, 2 enfants dont 1 né pendant les études, 2 ans de dispo pour élever le 2 <sup>ème</sup> né pendant la carrière, CAPES en 1989. Retraite à 60 ans en 2025, 11° échelon. Il faudrait 42 annuités pour une pension à taux plein.	36 annuités validées sur les 37,5, soit 2148 € (bruts)	36 annuités validées sur les 42 plus la décote soit 1524 € (bruts)	36 annuités validées sur les 42 plus la décote soit 1280 €(bruts)

## Avec la retraite, c'est tout le statut qui est visé :

### ➤ **Recrutement : vers la fin des concours nationaux ?**

Les concours nationaux par discipline sont menacés : l'intégration des IUFM dans les universités se traduit par la mise en place de nouveaux diplômes : les masters « enseignement ». N'y a-t-il pas un rapport avec le recrutement de personnels sous contrat privé annoncé par M. Sarkozy ? N'y a-t-il pas un rapport avec l'annonce de remplacer un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite ?

### ➤ **Obligations de service : « travailler différemment » !**

La mobilisation des enseignants a imposé le retrait du décret de Robien. Mais le ministre Darcos ne cache pas ses projets « *il va falloir que les enseignants ne travaillent plus selon une obligation de service fixée en début de carrière* ». Une « commission » co-présidée par Messieurs Pochard et Rocard est chargée de faire des propositions « *pour travailler différemment* ».

### ➤ **Carrière : 700 € de prime annuelle en 2007 au lieu de 500 € mensuels d'augmentation de salaire !**

L'avancement dans chaque corps, en fonction de l'ancienneté acquise dans chaque échelon, est progressivement remise en cause : le « mérite » se substitue au critère d'ancienneté générale de carrière pour l'accès à la hors classe.

**Conséquences** : des centaines d'enseignants qui pensaient partir à la retraite avec une pension calculée sur les 6 derniers mois de leur nouveau grade hors classe sont privés de la hors classe.

Salaire mensuel (net indicatif)	Certifié au 11 <sup>ème</sup> échelon	Certifié au 7 <sup>ème</sup> échelon de la hors classe
	2490 €	2960 €

Près de 500 € mensuels en plus ou en moins !

Pour « compenser », les « mesures salariales » « en faveur » de la fonction publique promettent une prime - pour l'année 2007 - de 700 € aux agents (de catégorie A) au 11<sup>ème</sup> échelon depuis 5 ans !

**On n'achète pas un fonctionnaire : on le rémunère !**

**Non à l'arbitraire du salaire au « mérite » ! Oui au droit à la carrière complète pour tous !**

### ➤ **Salaire : augmentation zéro !**

Le gouvernement annonce que notre pouvoir d'achat a augmenté de 2,4% !

Nos salaires auraient augmenté de 3,7% en moyenne, et le coût de la vie aurait augmenté de 1,3%.

Le tour de passe-passe, c'est de prendre en compte l'évolution de la masse des salaires (qui intègre les promotions de carrière). Mais depuis quand l'augmentation de traitement d'un agent qui passe du 10<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon augmente-t-elle le pouvoir d'achat d'un jeune collègue au 4<sup>ème</sup> échelon ?

La réalité : c'est que la valeur du point d'indice n'a pas bougé pour l'année 2007. C'est une année blanche pour tous les salaires des fonctionnaires. (Rappelons qu'en 2006, l'augmentation a été de 2 fois 0,5% !).

La réalité : c'est que les fonctionnaires ont perdu 8% de pouvoir d'achat depuis 2000.

### ➤ **Postes : coupe à la hache !**

9 000 postes supprimés à la rentrée 2007, 8 830 suppressions de postes d'enseignants du second degré prévues à la rentrée 2008 dont 2 130 stagiaires (autant de reçus aux concours en moins).

En 5 ans, c'est plus de 43 000 postes qui ont été fermés. 43 000 enseignants en moins devant les élèves !

Alors que 16 585 départs à la retraite sont prévus, il y a 9 479 titularisations prévues au budget 2008, soit 7 106 enseignants non remplacés ! Cela signifie des milliers de licenciements de contractuels !

Des collèges entiers menacés de fermeture : 6 dans le seul département de l'Eure au motif qu'ils ont moins de 300 élèves...

**Du recrutement à la retraite, c'est le statut qui est attaqué !  
C'est de la défense de notre statut de fonctionnaire qu'il s'agit !**

**Nous voulons :**

- le maintien du code des pensions civiles et militaires
- le retour aux 37,5 annuités pour tous public et privé, aucun allongement de la durée de cotisation, le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois.
- le droit à une carrière complète pour tous basée sur l'ancienneté acquise
- ni annualisation, ni polyvalence, maintien de nos obligations de service en maxima hebdomadaires d'enseignement dans notre (nos) discipline(s)
- une augmentation générale des salaires (augmentation du point d'indice), le maintien de la grille indiciaire, rattrapage du pouvoir d'achat (8% depuis 2000)
- la restitution des heures supprimées, l'annulation des suppressions de postes
- la création des postes statutaires nécessaires, le remplacement de tous les départs en retraite
- le maintien des concours nationaux et le rétablissement des postes mis aux concours